



Direction Générale des Services

DELIBERATION N° 24052016 - 01

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 24 MAI 2016

- Vu le Code de l'Education, notamment l'article L 711-8,
- Vu les articles L 711-7, L 712-2, L 712-3, L 954-1, L 954-2, L 712-8, L 719-14, L712-10, L 713-1, L 714-2 et L 719-12/13,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance, conformément au règlement intérieur de l'université,
- Considérant que 32 membres étaient présents ou représentés sur les 32 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration a procédé à l'élection de son président :

Se déclarent candidats :

- Monsieur Hervé PENAN
- Madame Corinne MASCALA

Vote :

- 32 inscrits
- 32 votants
- 32 suffrages exprimés
- 0 bulletins blancs ou nuls

Résultat du vote :

- 22 voix pour Madame Corinne MASCALA
- 10 voix pour Monsieur Hervé PENAN

Madame Corinne MASCALA a été élue présidente.

Toulouse, le 31 mai 2016
La Présidente de l'Université,

Corinne MASCALA